

Image not found or type unknown



Arnaque sur internet, que risque le coupable ?

Par **jacky54**, le **14/09/2012** à **21:05**

Bonjour,
Je me suis fait arnaqué au mois de Janvier 2012 et je viens d'apprendre qu'ils ont retrouvé l'arnaqueur en question.
La gendarmerie ma dit qu'il allait passé au tribunal en Janvier 2013 car 19 autres plaintes ont été portées contre lui.
Ma question est, que risque la personne et est-ce que j'aurais le droit à des dommages et intérêts ?
Merci pour votre réponse.